

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 26 avril 2005 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress mat., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Philippe Lalande, dir. adj. serv. ress. mat. et Dominique Robert, dir. adj. serv. ress. fin., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Mona Bellefleur, régisseuse, serv. aff. corp. et comm. et Marie-Paule Delvaux, coord. serv. form. gén. jeunes.

Mmes Lyne Deschamps et Johanne Roy ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-050426-2164

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tels quels les procès-verbaux des séances ordinaires du 22 mars et du 12 avril 2005.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

À la demande de Mme Mireille Beaulne, parent de cette école, Mme Paola De Monte dépose une lettre sur la décision de l'école secondaire des Patriotes sur la tenue vestimentaire des élèves.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-050426-2165

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières – adoption;
 - 5.2 Taux d'intérêt de la taxe scolaire;
 - 5.3 Cession de terrain – Ville de Deux-Montagnes;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1 Politique sur les services alimentaires – adoption;
 - 6.2 Politique culturelle – adoption pour consultation;
 - 6.3 Programme des services éducatifs complémentaires – adoption pour consultation;
 - 6.4 Horaires du transport scolaire 2005-2006;
7. Recommandations du comité consultatif de transport scolaire :
 - 7.1 Nouvelles zones à risque 2005-2006 – écoles primaires et secondaires;
 - 7.2 Liste des voies piétonnières 2005-2006;
8. Autorisation ministérielle – Le Sentier;
- 9.1 Travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la PDM – adjudication de contrats;
- 9.2 Construction de l'école secondaire de Blainville – achat du terrain;
- 9.3 Construction de l'école primaire de Blainville – information;
- 9.4 Construction de l'école secondaire de Blainville – information;
10. Cession d'une servitude à Hydro-Québec;
11. Téléphonie cellulaire – adjudication de contrat;
12. Motions de félicitations;
 - 12.1 Tenue vestimentaire à l'école secondaire des Patriotes;
 - 12.2 Motion de félicitations;
- 13.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 mars 2005;
- 13.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 1^{er} février 2005;
- 13.3 Compte rendu du comité consultatif de transport scolaire du 16 février 2005;
- 13.4 Comité ad hoc sur le développement du bureau virtuel des commissaires;
- 13.5 Comité ad hoc sur les règles de régie interne et de procédure d'assemblée du conseil des commissaires;
- 13.6 Comité ad hoc sur la rémunération des commissaires;
- 14.1 Délégués à l'ACELF.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Résolution n° CC-050426-2166

ATTENDU les orientations établies par le conseil des commissaires;

ATTENDU les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents et des autres instances de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADOPTER le document « Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Année 2005-2006 »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 363.

Adopté

TAUX D'INTÉRÊT DE LA TAXE SCOLAIRE

Résolution n° CC-050426-2167

ATTENDU l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE MAINTENIR à 15 % le taux d'intérêt de la taxe scolaire de l'année 2005-2006.

Adopté

CESSION DE TERRAIN – VILLE DE DEUX MONTAGNES

Résolution n° CC-050426-2168

ATTENDU qu'une portion du terrain de la Polyvalente Deux-Montagnes n'est plus requise pour les besoins de l'école et de la Commission scolaire;

ATTENDU que la valeur marchande du terrain a été fixée à 90 000 \$, en date du 24 mars 2004, par la Société d'Analyse Immobilière D.M. inc.;

ATTENDU que la Ville de Deux-Montagnes souhaite acquérir ce terrain pour construire des locaux administratifs, qui accueilleront le Centre Jeunesse des Laurentides, le Pavillon André-Boudreault et le Centre du Florès;

ATTENDU la proposition d'achat de la Ville de Deux-Montagnes, en date du 18 février 2005, pour le lot 2 800 845 situé sur la rue Antonin-Campeau à Deux-Montagnes, pour une somme de 150 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE CÉDER à la Ville de Deux-Montagnes le lot 2 800 845 situé sur la rue Antonin-Campeau à Deux-Montagnes, pour une somme de 150 000 \$, et de verser ladite somme au poste « RÉSERVE » des investissements 2004-2005;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Pour (18) : Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Alain St-Jean.

Contre (1) : Claude Girard.

Abstention (4) : Josée Bastien, Maryse Chevalier, Sandra East et Guylaine Richer.

Adopté

CESSION D'UNE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC

Résolution n° CC-050426-2169

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude d'Hydro-Québec, afin d'installer un ancrage sur une partie du lot 1 973 880, dans le but de prolonger son réseau électrique pour desservir deux propriétés sur la rue Gamble à Deux-Montagnes, soit les lots 3 236 835 et 3 236 836;

ATTENDU que l'installation dudit réseau ne présente aucun inconvénient pour la Polyvalente Deux-Montagnes;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE CÉDER une servitude en faveur d'Hydro-Québec, sur une partie du lot 1 973 880;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

POLITIQUE SUR LES SERVICES ALIMENTAIRES

Résolution n° CC-050426-2170

ATTENDU qu'en vertu des articles 257 et 258 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut organiser des services pour favoriser l'accessibilité aux services éducatifs, notamment la restauration;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique sur les services alimentaires;

ATTENDU que le conseil des commissaires a soumis à la consultation des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats, le projet de la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU que la commission d'étude éducative a analysé les résultats de la consultation et déposé ses recommandations au conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER la politique sur les services alimentaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 364.

Adopté

POLITIQUE CULTURELLE

Résolution n° CC-050426-2171

ATTENDU l'énoncé des politiques éducatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, intitulé « L'école, tout un programme »;

ATTENDU la publication du conseil supérieur de l'éducation « L'éducation artistique à l'école »;

ATTENDU l'application du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU la politique culturelle du Québec, publiée en 1992;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'APPROUVER le document « Politique culturelle », pour fins de consultation auprès des différentes instances;

DE SOLLICITER un retour des avis pour le 23 juin 2005, en vue d'une décision au conseil des commissaires du 27 septembre 2005;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 365.

Adopté

PROGRAMME DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n° CC-050426-2172

ATTENDU le droit de l'élève aux services éducatifs, complémentaires et particuliers (art. 1 de la Loi sur l'instruction publique);

ATTENDU les dispositions du règlement sur le Régime pédagogique, qui définissent la nature et les objectifs des services complémentaires et particuliers;

ATTENDU qu'en vertu de l'art. 208 de cette même loi, la commission scolaire a la responsabilité de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit;

ATTENDU qu'il est également de la responsabilité de la commission scolaire d'établir un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier visé par le régime pédagogique, lesquels doivent être conformes aux objectifs prévus au régime pédagogique (art. 224);

ATTENDU qu'en vertu du même article, la commission scolaire peut conclure une entente avec toute personne ou organisme sur les contenus des programmes dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence du ministre de l'Éducation;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du directeur de l'école de s'assurer de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école (art. 96.12);

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du conseil d'établissement de l'école d'approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière (art. 88);

ATTENDU le projet élaboré par la direction du service de la formation générale des jeunes, lequel est recommandé par la direction générale sur l'avis favorable du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPROUVER le document « Programmes des services éducatifs complémentaires - Des programmes mobilisateurs, des services intégrés », pour fins de consultation auprès des différentes instances;

DE SOLLICITER un retour des avis pour le 23 juin 2005, en vue d'une décision au conseil des commissaires du 27 septembre 2005;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 366.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION DES HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE 2005-2006

Résolution n° CC-050426-2173

ATTENDU la consultation faite auprès des membres du comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport et de la commission d'étude éducative;

ATTENDU la nécessité de respecter l'enveloppe budgétaire 2005-2006 et la rationalisation de la flotte de véhicules, suite à la réduction du nombre d'élèves au primaire;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'horaire du transport pour l'année 2005-2006;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 367.

Adopté

NOUVELLES ZONES À RISQUE 2005-2006

Résolution n° CC-050426-2174

ATTENDU l'article 7.3 de la politique du transport, qui prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque, sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation de zones à risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque, telles que déposées, en reconnaissant comme telles les rues identifiées dans ledit document;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 368, la liste des nouvelles zones à risque.

Adopté

LISTE DES VOIES PIÉTONNIÈRES 2005-2006

Résolution n° CC-050426-2175

ATTENDU que la politique du transport scolaire, à la définition de voie publique (point 5), prévoit que le conseil des commissaires adopte annuellement les voies piétonnières utilisées dans le calcul des distances;

ATTENDU que toutes les villes ont été consultées et ont répondu à la demande concernant les voies dégagées et sécuritaires;

ATTENDU que la direction du service de l'organisation scolaire a reçu confirmation écrite de la part des municipalités concernées que ces voies étaient dégagées pendant la période hivernale;

ATTENDU que l'analyse de ces voies démontre qu'elles sont sécuritaires et n'ont pas de sous-bois ou de stationnement et permettent un déplacement sécuritaire des élèves;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE RECONNAÎTRE les voies piétonnières utilisables dans le calcul des distances de marche des élèves vers l'école pour l'organisation du transport de l'année 2005-2006;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 369, la liste de ces voies piétonnières.

Adopté

ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE – LE SENTIER

Résolution n° CC-050426-2176

ATTENDU que suite à la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles, le ministre de l'Éducation a reconnu l'école Le Sentier à titre d'école à vocation particulière, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire à nouveau cette demande, puisque l'autorisation expire à la fin de l'année 2004-2005;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Le Sentier demandant la reconnaissance de cette école, à titre d'école à vocation particulière;

ATTENDU l'appui à ces demandes de la part du comité de parents et du syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-îles;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de reconnaître l'école Le Sentier comme école à vocation particulière, pour une période d'au moins trois ans.

Adopté

Mme Marinella De Oliveira quitte son siège à 21 h 5.

TRAVAUX CORRECTIFS LIÉS AU FLOCAGE D'AMIANTE À LA PDM

Résolution n° CC-050426-2177

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, en date du 5 mai 2004, d'exécuter des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, architecte;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes à l'entrepreneur général 3469051 Canada inc. F.A.S.R.S. Groupe Axxys, pour la somme de 483 860 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

ÉCOLE SECONDAIRE DE BLAINVILLE – TERRAIN

Résolution n° CC-050426-2178

ATTENDU l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation, datée du 7 février 2000, pour la construction d'une école secondaire à Blainville;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Blainville;

ATTENDU le site proposé par la Ville de Blainville et accepté en principe par la Commission scolaire (rés. n° CC-020828-1362);

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'ACQUÉRIR de la Ville de Blainville, à titre gratuit, un emplacement vacant situé à Blainville, à savoir les lots 2 743 739, 3 178 367 et 3 270 104 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 32 193,7 mètres carrés, le tout selon le plan préparé par Sansoucy et associés, arpenteur-géomètre et portant la minute 14839;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer les documents pertinents, lesquels sont versés au répertoire des présentes sous la cote 370.

Adopté

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Résolution n° CC-050426-2179

ATTENDU que le contrat de téléphonie sans fil avec la compagnie « Telus Mobilité » est terminé depuis le 15 novembre 2004;

ATTENDU que la Commission scolaire s'est prévalué de son droit de prolonger ce contrat de six mois;

ATTENDU que cette prolongation de contrat expire le 15 mai 2005;

ATTENDU que le conseil des commissaires, par l'adoption de la résolution n° CC-050322-2159 a autorisé qu'un appel d'offres soit fait sur invitation aux firmes « Rogers Communication sans fil inc. » et « Bell Mobilité »;

ATTENDU les proposition reçues des fournisseurs invités;

ATTENDU que la proposition de « Bell Mobilité » est la plus avantageuse au plan financier;

ATTENDU que ces achats sont évalués à plus de 100 000 \$ pour l'ensemble des besoins;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE RETENIR « Bell Mobilité » comme fournisseur de services de téléphonie sans fil pour une période de trois ans, à compter du 15 mai 2005, selon les termes de sa proposition en date du 14 avril 2005;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050426-2180

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050426-2181

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 10.

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-050426-2182

ATTENDU que le tournoi amical Goalball 2005, organisé pour la 2^e année consécutive, a connu un vif succès auprès des élèves de neuf écoles primaires de la CSSMI (des Primevères, des Lucioles, Chante-Bois, de la Clairière, Plateau Saint-Louis, Alpha, Le Rucher, de l'Harmonie-Jeunesse, Le Carrefour);

ATTENDU qu'il s'agit d'une activité originale initiée par les animateurs et animatrices à la vie spirituelle et communautaire de la CSSMI, au sein des écoles primaires;

ATTENDU que cette initiative a permis de développer un intéressant partenariat avec l'Association sportive des aveugles du Québec;

ATTENDU que ce sport (habituellement réservé aux personnes non voyantes), pratiqué par des élèves voyants, contribue grandement à développer une attitude de respect à la différence;

ATTENDU que ce sport, étant joué les yeux bandés, dans le silence le plus complet, avec précision et attention, développe également la concentration chez l'élève, un atout précieux à la réussite scolaire;

ATTENDU que les élèves participants ont fait honneur à leur école et à la CSSMI en se méritant l'or, l'argent et le bronze dans ce défi;

ATTENDU tout le travail accompli, le dévouement et la disponibilité des enseignantes et des enseignants, des animatrices et des animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans le succès de cette activité;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE FÉLICITER tous les élèves qui ont participé au tournoi amical Goalball 2005, particulièrement les médaillés qui ont fait honneur à leur établissement :

- Chez les filles : des Lucioles (or), Le Rucher (argent), Plateau Saint-Louis (bronze);
- Chez les garçons : Le Carrefour (or), de l'Harmonie-Jeunesse (argent), de la Clairière (bronze);

DE REMERCIER les animatrices et les animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire au sein des écoles primaires de la CSSMI, initiateurs du projet : MM. Robert Gosselin, coordonnateur du tournoi, Stéphane Dubuc, Robin Roy et Mmes Anne-Marie Renaud et Martine Dominique Gagnon;

DE REMERCIER également toutes celles et ceux qui ont guidé et motivé les élèves dans ce défi.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-050426-2183

ATTENDU l'importance du concours « Chapeau les filles ! », initié par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour encourager les filles à étudier dans des domaines non traditionnels, habituellement réservés aux garçons;

ATTENDU que la CSSMI est fière de la participation de ses centres à ce concours et que cette année le Centre de formation professionnelle de l'automobile, le Centre de formation des Nouvelles-Technologies et le Centre de formation agricole de Mirabel y ont participé;

ATTENDU que deux élèves du Centre de formation agricole de Mirabel viennent de remporter chacune un prix au concours «Chapeau les filles !» du ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE FÉLICITER tous les élèves des centres de formation qui ont participé au concours « Chapeau les filles ! », particulièrement Karine Brousseau, élève au CFAM et résidente de Val-d'Or, qui a remporté le 2^e prix en production horticole et Julie Leclerc, élève au CFAM et résidente de Trois-Rivières, qui a remporté le 5^e prix en production horticole;

DE REMERCIER celles et ceux qui ont guidé et motivé les élèves dans ce défi, particulièrement M. Denis Bouchard, directeur adjoint au CFAM, qui a contribué au succès des lauréates;

DE REMERCIER également Mme Brigitte Chalifoux, agente d'information au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, qui a particulièrement motivé les équipes et assuré avec professionnalisme la coordination de ce concours auprès des centres de formation professionnelle de la CSSMI.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-050426-2184

ATTENDU l'importante participation des établissements de la CSSMI au « Concours québécois en entrepreneuriat 2005 » (44 établissements participants);

ATTENDU l'originalité, la créativité et la variété des projets présentés par les élèves (230 projets);

ATTENDU que de ce nombre, 22 projets ont été retenus pour une participation au niveau régional;

ATTENDU qu'une telle participation des élèves motive et encourage leurs initiatives entrepreneuriales;

ATTENDU que le succès remporté par les élèves de la CSSMI dans ce concours est le reflet de l'enseignement de qualité qui se donne à l'école publique;

ATTENDU que le succès qui en découle est le fruit du dévouement, du travail et de la disponibilité de la responsable du concours au sein de la CSSMI, de ses collaboratrices et des enseignantes et enseignants qui accompagnent les élèves dans la réalisation de leurs projets;

Il est proposé par Mme Thérèse Lessard

DE FÉLICITER tous les élèves de la CSSMI qui ont participé au « Concours québécois en entrepreneuriat 2005 », particulièrement ceux dont le projet a remporté un prix et ont été retenus pour une participation au niveau régional;

DE REMERCIER l'équipe du Service de la formation générale des jeunes, responsable du projet, et particulièrement la responsable de ce concours à la CSSMI depuis plusieurs années, Mme Suzanne Beaudet, conseillère pédagogique.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-050426-2185

ATTENDU l'échange de correspondance entre les élèves du groupe sport intensif de 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima et des élèves en provenance de la Grèce;

ATTENDU l'invitation reçue par l'enseignante et les élèves de la Commission scolaire d'aller rencontrer les élèves et leur enseignante en Grèce et ce, dans le cadre d'un échange culturel;

ATTENDU qu'un tel projet permet aux élèves de vivre une expérience enrichissante, motivante et stimulante;

ATTENDU que de tels échanges au primaire favorisent la réussite scolaire, en donnant aux jeunes le goût d'apprendre;

ATTENDU que 12 élèves, accompagnés de l'enseignante et de deux parents, se rendront à Thessalonique, du 19 au 29 mai 2005;

Il est proposé par M. Alain St Jean

D'ADRESSER des félicitations à Mme Annie Goudreau, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Fatima, pour son implication dans ce projet;

DE REMERCIER les parents et les organismes du milieu qui ont contribué financièrement à ce succès, et plus particulièrement la Ville de Boisbriand.

Adopté

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ACELF

Résolution n° CC-050426-2186

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER les commissaires suivants à titre de délégués à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour 2005-2006 :
Mme Rita-Thérèse Poisson et M. Claude Girard.

Adopté

MM. André Contant et Normand Lemay quittent leur siège à 22 h 40.

SOUPER-CONFÉRENCE À L'ACSRL

Résolution n° CC-050426-2187

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'AUTORISER les commissaires intéressés à participer au souper-conférence de l'ACSRL « Maître à bord – Les attitudes gagnantes », le jeudi 2 juin 2005 à l'hôtel Best Western de Saint Jérôme.

Adopté

M. Alain St-Jean quitte son siège à 23 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050426-2188

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 30.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général